



No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 12 DÉCEMBRE 2022, À 20 h, AU 19, AVENUE  
MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

**SONT PRÉSENTS :**

Mme	Joannie Lajeunesse	Conseillère
Mme	Carole Deschênes	Mairesse suppléante
M.	Alain Chouinard	Conseiller
M.	Michel Beaulieu	Conseiller
Mme	Lysandre St-Pierre	Conseillère
M.	Marc Rainville	Conseiller

**SONT ABSENTS :**

Poste vacant	Maire
Poste vacant	Conseiller – district 1 – Saint-Sacrement
Poste vacant	Conseiller – district 3 – Trudel

**SONT AUSSI PRÉSENTS :**

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Annick Tremblay	Greffière

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse suppléante, madame Carole Deschênes, constatant quorum ouvre la séance à 20 h.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville  
Appuyé par : la conseillère Lysandre St-Pierre

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
21 NOVEMBRE 2022**

**Considérant qu'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2022, à 20 h, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, suivant la Loi sur les cités et villes.

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu  
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2022, à 20 h, au 19, avenue Marquette.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Rés. 2022-490**

**Rés. 2022-491**



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### 4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX

#### 4.1 Comité général du 5 décembre 2022

##### 4.1.1 Calendrier des séances du conseil municipal 2023

Rés. 2022-492

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre  
Appuyée par : le conseiller Michel Beaulieu

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2022-79 et d'adopter le calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2023 comme suit :

Janvier :	Le lundi 23 janvier à 20 h
Février :	Le lundi 27 février à 20 h
Mars :	Le lundi 20 mars à 20 h
Avril :	Le lundi 17 avril à 20 h
Mai :	Le lundi 15 mai à 20 h
Juin :	Le lundi 19 juin à 20 h
Juillet :	Le lundi 3 juillet à 20 h
Août :	Le lundi 28 août à 20 h
Septembre :	Le lundi 18 septembre à 20 h
Octobre :	Le lundi 16 octobre à 20 h
Novembre :	Le lundi 20 novembre à 20 h
Décembre :	Le lundi 11 décembre à 20 h

Un avis public sera publié dans le journal local, selon la Loi sur les cités et villes.

Le calendrier des séances est également disponible sur le site Internet de la Ville de Baie-Comeau.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

##### 4.1.2 Nomination au Service des travaux publics et services techniques - Contremaître parcs et espaces verts

Rés. 2022-493

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre  
Appuyée par : le conseiller Michel Beaulieu

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2022-64 afin de procéder à la nomination de madame Caroline Charest au poste de contremaître parcs et espaces verts au Service des travaux publics et services techniques, selon les conditions normatives du personnel cadre en vigueur, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

##### 4.1.3 Abrogation de la résolution 2022-196 - Excédent de fonctionnement non affecté au fonds de roulement

Rés. 2022-494

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre  
Appuyée par : le conseiller Michel Beaulieu

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2022-81 et d'abroger la résolution 2022-196 concernant l'excédent de fonctionnement non affecté au fonds de roulement.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### 4.1.4 Entente de remboursement de l'avance de fonds de la Corporation de gestion du port de Baie-Comeau

Rés. 2022-495

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre  
Appuyée par : le conseiller Michel Beaulieu

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2022-82 et de l'autoriser ainsi que la greffière, ou leur remplaçant, à signer le protocole d'entente de remboursement avec la Corporation de gestion du port de Baie-Comeau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 4.1.5 Autorisation de dépôt pour demande d'aide financière - Transport collectif urbain

Rés. 2022-496

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre  
Appuyée par : le conseiller Michel Beaulieu

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2022-83 et d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière de 70 000 \$ auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour le Programme MobilisActions.

Il est également résolu d'autoriser madame Annick Morin, ou son remplaçant, comme personne autorisée à agir et à signer tous les documents nécessaires.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 4.1.6 Programme de subvention au transport adapté - Nombre de déplacements

Rés. 2022-497

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre  
Appuyée par : le conseiller Michel Beaulieu

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2022-84 et de confirmer au ministère des Transports et de la Mobilité durable le nombre de déplacements réalisés par les personnes handicapées au cours de l'année 2021 de même que les données prévisionnelles pour l'année 2022, dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté.

Les déplacements prévus et réalisés par les personnes handicapées sont :

	<u>Prévisions</u>	<u>Réels</u>
2021	25 000	12 578
2022	25 000	À venir

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 4.1.7 Protocole d'entente entre Baie-Comeau et Ragueneau - Bureau d'information touristique de la Manicouagan

Rés. 2022-498

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre  
Appuyée par : le conseiller Michel Beaulieu

De donner suite au rapport du directeur des communications et tourisme portant le numéro CO2022-16 et de l'autoriser à signer le protocole d'entente avec la Municipalité de Ragueneau



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

pour les soutenir dans le fonctionnement du bureau d'accueil touristique Manicouagan pour l'année 2022. Ce protocole d'entente prévoit une contribution financière de 5 000 \$, plus les taxes applicables.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.1.8 Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le mercredi 16 novembre 2022

Rés. 2022-499

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre  
Appuyée par : le conseiller Michel Beaulieu

De donner suite au rapport de la directrice de l'urbanisme et service à la clientèle portant le numéro URB2022-38 et d'accepter, pour dépôt, le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le mercredi 16 novembre 2022.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.1.9 Renouvellement du mandat d'un membre du comité consultatif d'urbanisme - 2023-2025

Rés. 2022-500

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre  
Appuyée par : le conseiller Michel Beaulieu

De donner suite au rapport de la directrice de l'urbanisme et service à la clientèle portant le numéro URB2022-39 et de nommer madame Berthe Lebel à titre de membre citoyenne du comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.1.10 Renouvellement du mandat d'un membre du comité consultatif d'urbanisme - 2023-2025

Rés. 2022-501

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre  
Appuyée par : le conseiller Michel Beaulieu

De donner suite au rapport de la directrice de l'urbanisme et service à la clientèle portant le numéro URB2022-40 et de nommer monsieur Raphaël Hovington à titre de membre citoyen du comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.1.11 Renouvellement du mandat d'un membre du comité consultatif d'urbanisme - 2023-2025

Rés. 2022-502

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre  
Appuyée par : le conseiller Michel Beaulieu

De donner suite au rapport de la directrice de l'urbanisme et service à la clientèle portant le numéro URB2022-41 et de nommer monsieur Raynald Rondeau à titre de membre citoyen du comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### 4.2 Comité général du 12 décembre 2022

#### 4.2.1 Cession des lots 2 906 764 et 2 906 763 - rue de la Falaise et boulevard Blanche

Rés. 2022-503

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse  
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2022-84 et d'autoriser la greffière adjointe par intérim, ou son remplaçant, à présenter la demande d'utilisation du territoire public et à signer tous les documents nécessaires avec la municipalité régionale du comté de Manicouagan (MRC) afin de régulariser l'utilisation par la Ville des lots 2 906 764 et 2 906 763, cadastre du Québec, circonscription foncière de Saguenay.

Tous les honoraires professionnels et déboursés sont aux frais de la Ville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 4.2.2 Nomination - Club de hockey junior majeur de Baie-Comeau inc.

Rés. 2022-504

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse  
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2022-85 et de procéder à la nomination de monsieur Marc Rainville à titre d'administrateur de la corporation « Club de hockey junior majeur de Baie-Comeau inc. » pour la saison 2022-2023 du Drakkar de Baie-Comeau, en remplacement de monsieur Serge Deschênes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 4.2.3 Don à Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan

Rés. 2022-505

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse  
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2022-21 et d'accepter que la Ville de Baie-Comeau verse la même somme que celle qui sera versée au total par le Syndicat des employés de bureau et de loisirs de la Ville de Baie-Comeau, local 2641-SCFP, le Syndicat canadien de la fonction publique de la Ville de Baie-Comeau, section locale 2915, le Syndicat des pompiers du Québec, section locale Baie-Comeau et l'Association du personnel cadre de la Ville de Baie-Comeau, à Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan, cette somme n'excédant pas 5 000 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 4.2.4 Nomination au Service de la culture et des loisirs - Assistante responsable loisirs et installations

Rés. 2022-506

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse  
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2022-65 afin de procéder à la nomination de madame Émie Dufour au poste d'assistante responsable loisirs et installations au Service de la culture et des loisirs, selon les conditions normatives du personnel cadre en vigueur, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### **4.2.5 Nomination au Service du développement économique - Agent de développement économique**

**Rés. 2022-507**

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse  
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2022-66 afin de procéder à la nomination de monsieur Simon Thériault au poste d'agent de développement économique au Service du développement économique, selon les conditions normatives du personnel cadre en vigueur, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4.2.6 Nomination au Service des ressources financières et matérielles - Assistante analyste financière**

**Rés. 2022-508**

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse  
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2022-67 afin de procéder à la nomination de madame Kathleen Girard au poste d'assistante analyste financière au Service des ressources financières et matérielles, selon les termes de la convention collective en vigueur du Syndicat des employés de bureau et de loisirs de la Ville de Baie-Comeau, local 2641-SCFP, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4.2.7 Nomination au Service de la culture et des loisirs - Responsable loisirs et sports**

**Rés. 2022-509**

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse  
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2022-68 afin de procéder à la nomination de madame Vanessa Edouard au poste de responsable loisirs et sports au Service de la culture et des loisirs, selon les conditions normatives du personnel cadre en vigueur, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4.2.8 Nomination au Service des ressources humaines - Secrétaire (volante)**

**Rés. 2022-510**

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse  
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2022-69 afin de procéder à la nomination de madame Suzie Bussièrès au poste de secrétaire relevant du Service des ressources humaines, selon les termes de la convention collective en vigueur du Syndicat des employés de bureau et de loisirs de la Ville de Baie-Comeau, local 2641-SCFP, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### 4.2.9 Nomination au Service du développement économique - Agent de développement économique

Rés. 2022-511

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse  
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2022-72 afin de procéder à la nomination de monsieur Éric Girard au poste d'agent de développement économique au Service du développement économique, selon les conditions normatives du personnel cadre en vigueur, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 4.2.10 Liste des embauches - Novembre 2022

Rés. 2022-512

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse  
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2022-70 et d'accepter pour dépôt la liste des embauches pour le mois de novembre 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 4.2.11 Appel d'offres 2022-66 - Entretien ménager - 1000, rue de Mingan

Rés. 2022-513

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse  
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2022-29 et d'accorder le contrat d'entretien ménager du 1000, rue de Mingan, à Centrap inc., pour une durée de cinq ans, incluant trois années d'option, pour la somme de 243 652,65 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2022-66.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 4.2.12 Abrogation de la résolution 2022-355 - Renouvellement du cautionnement pour la Société d'aménagement et d'exploitation des parcs

Rés. 2022-514

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse  
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2022-85 et d'abroger la résolution 2022-355 concernant le renouvellement du cautionnement pour la Société d'aménagement et d'exploitation des parcs.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 4.2.13 Changement de la tarification - Transport adapté et transport collectif urbain - Année 2023

Rés. 2022-515

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse  
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2022-86 et d'accepter la nouvelle tarification pour le transport adapté et le transport collectif urbain, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, établie de la façon suivante :



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### Laissez-passer mensuel

Enfants de moins de 12 ans : gratuit

Adultes : 88 \$

Étudiants/60 ans et plus : 58 \$

### Livret de 10 billets

Adultes : 38 \$

Étudiants/60 ans et plus : 28 \$

### Billet à l'unité

Adultes : 4 \$

Étudiants/60 ans et plus : 3 \$

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4.2.14 Subvention à l'Organisme de bassins versants Manicouagan pour la campagne de Suivi de la qualité de l'eau des lacs : Parlons de fosses septiques!**

Rés. 2022-516

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse

Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la directrice du Service d'urbanisme et service à la clientèle portant le numéro URB2022-43 et d'appuyer l'initiative de l'Organisme de bassins versants Manicouagan. Il est également résolu d'octroyer une aide financière de 10 000 \$, plus les taxes si applicables, à l'OBVM ainsi qu'une contribution en biens et services d'un maximum de 5 000 \$ pour l'année 2023, dans le cadre de la campagne de Suivi de la qualité de l'eau des lacs : Parlons de fosses septiques!, et de désigner madame Julie Malouin, écoconseillère, comme personne autorisée à représenter la Ville de Baie-Comeau dans le cadre du projet.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **5. DÉROGATIONS MINEURES ET DEMANDES D'USAGE CONDITIONNEL**

### **5.1 Dérogation mineure - 155, boulevard La Salle**

**Considérant que** la dérogation demandée respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

**Considérant que** l'application du règlement cause un préjudice sérieux à la personne qui procède à la demande de dérogation;

**Considérant que** la dérogation demandée ne semble pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

**Considérant que** la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique ni de santé publique et qu'elle ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement ni au bien-être en général;

**Malgré que** la demande vise des travaux n'ayant pas fait l'objet d'un permis de construction;

**Considérant que** la dérogation demandée relève d'un caractère mineur;

Rés. 2022-517

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu

Appuyé par : la conseillère Lysandre St-Pierre

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser la marge avant de la résidence située au 155, boulevard La Salle. La résidence est située à une distance de



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4,81 m de la ligne de lot avant, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une distance minimale de 6 m pour ce type de construction.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 6. AFFAIRES NOUVELLES

##### 6.1 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus municipaux

La greffière mentionne que tous les membres du conseil ont déposé la déclaration d'intérêts pécuniaires prévue à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

##### 6.2 Registre des déclarations 2022 concernant les obligations des élus en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville  
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2022-81 et d'accepter pour dépôt l'extrait du registre des déclarations 2022 concernant les obligations des élus en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 7. AVIS DE MOTION

##### 7.1 Projet de règlement concernant la taxation de l'année 2023

Le conseiller, Michel Beaulieu, donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement concernant la taxation de l'année 2023.

Ce règlement est adopté à chaque année afin de fixer les taux de taxes de l'année qui suit pour les différentes catégories d'immeubles, soit les immeubles résiduels, six logements et plus, non résidentiels, industriels et agricoles ainsi que le taux particulier des terrains vagues desservis. Le règlement modifie la taxe d'eau pour les immeubles de 111 logements et plus.

##### 7.2 Projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage

Le conseiller, Alain Chouinard, donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage.

Ce règlement est adopté afin :

- de redécouper les zones du nouveau secteur résidentiel Amédée afin d'accélérer l'émission des permis pour les terrains longeant l'avenue des Hémérocailles;
- d'ajouter l'usage trifamilial dans le centre-ville Mingan;
- d'ajouter des usages résidentiels sur le terrain de l'ancienne école Jean-Paul II;
- d'ajouter tous les usages de Services de soins personnels à la zone comprenant l'hôtel le Manoir et le salon d'esthétique Liane.

Rés. 2022-518



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### 7.3 Projet de règlement pour la fourniture et l'installation d'un système de radiocommunication - Emprunt de 985 115 \$

La conseillère, Joannie Lajeunesse, donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement pour la fourniture et l'installation d'un système de radiocommunication, décrétant un emprunt de 985 115 \$.

Ce règlement est adopté afin de procéder à la fourniture et à l'installation d'un système de radiocommunication.

## 8. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENT

### 8.1 Dépôt d'un projet de règlement concernant la taxation de l'année 2023

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre  
Appuyée par : le conseiller Michel Beaulieu

D'accepter pour dépôt le projet de règlement concernant la taxation de l'année 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 8.2 Dépôt d'un projet de règlement pour la fourniture et l'installation d'un système de radiocommunication - Emprunt de 985 115 \$

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville  
Appuyé par : le conseiller Alain Chouinard

D'accepter pour dépôt le projet de règlement pour la fourniture et l'installation d'un système de radiocommunication - Emprunt de 985 115 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 9. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

### 9.1 Règlement 2022-1067 modifiant le Règlement 97-519 concernant la prévention et le combat des incendies

**Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement 97-519 concernant la prévention et le combat des incendies afin de mettre à jour les lois et normes auxquelles il y est fait référence ainsi que les amendes;**

**Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 21 novembre 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;**

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard  
Appuyé par : le conseiller Marc Rainville

D'adopter le Règlement 2022-1067 modifiant le Règlement 97-519 concernant la prévention et le combat des incendies.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 9.2 Règlement 2022-1068 modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau

**Considérant qu'il y a lieu de modifier ce règlement afin d'appliquer une augmentation de 3 % à la plupart des tarifs municipaux;**

Rés. 2022-519

Rés. 2022-520

Rés. 2022-521



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

**Considérant qu'**un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance publique du conseil municipal tenue le 21 novembre 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

**Rés. 2022-522**

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse  
Appuyée par : le conseiller Michel Beaulieu

D'adopter le Règlement 2022-1068 modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **9.3 Règlement 2022-1069 modifiant le Règlement 2021-1034 fixant la rémunération payable au personnel électoral et référendaire de la Ville**

**Considérant que** le conseil peut, en tout temps, fixer la rémunération du personnel pour les élections ou référendums municipaux, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

**Considérant que** la Ville désire offrir une rémunération visant à favoriser le recrutement du personnel électoral, compte tenu de l'expérience et des compétences exigées dans ce domaine;

**Considérant que** ce règlement modifie le Règlement 2021-1034 fixant la rémunération payable au personnel électoral et référendaire de la Ville;

**Considérant qu'**un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 21 novembre 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

**Rés. 2022-523**

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville  
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse

D'adopter le Règlement 2022-1069 modifiant le Règlement 2021-1034 fixant la rémunération payable au personnel électoral et référendaire de la Ville.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **9.4 Règlement 2022-1070 - Plan directeur informatique, consolidation des systèmes actuels et intégration de nouveaux systèmes - Emprunt de 2 000 000 \$**

**Considérant que** le conseil municipal désire procéder à la réalisation de projets informatiques;

**Considérant que** la Ville désire investir un montant de 2 000 000 \$ incluant les taxes, imprévus et frais de financement afin d'atteindre les objectifs du plan directeur informatique 3;

**Considérant que** la Ville désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes qui lui permet de décrire l'objet du règlement en termes généraux;

**Considérant que** la Ville ne dispose pas des deniers nécessaires à même ses prévisions budgétaires pour supporter le coût de ces projets;

**Considérant qu'**un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 21 novembre 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

**Rés. 2022-524**

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard  
Appuyé par : le conseiller Michel Beaulieu



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

D'adopter le Règlement 2022-1070 - Plan directeur informatique, consolidation des systèmes actuels et intégration de nouveaux systèmes - Emprunt de 2 000 000 \$.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 9.5 Règlement 2022-1071 - Travaux d'immobilisation 2023 - Emprunt de 4 178 200 \$

**Considérant que** le conseil municipal désire procéder à des travaux de voirie, à la réfection de plusieurs bâtiments et aménagements municipaux ainsi qu'à la vidange de boues des étangs aérés;

**Considérant que** la Ville désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes;

**Considérant que** le coût de ces travaux s'élève à 4 178 200 \$, incluant les taxes, imprévus et frais de financement, suivant l'estimation des coûts préparée par le Service des travaux publics et services techniques de la Ville;

**Considérant que** la Ville ne dispose pas des deniers nécessaires à même ses prévisions budgétaires pour supporter le coût de ces travaux;

**Considérant qu'un** avis de motion du présent règlement a été donné à la séance publique du conseil municipal tenue le 21 novembre 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Rés. 2022-525

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre  
Appuyée par : le conseiller Michel Beaulieu

D'adopter le Règlement 2022-1071 - Travaux d'immobilisation 2023 - Emprunt de 4 178 200 \$.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 9.6 Urbanisme - Adoption d'un premier projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage

Rés. 2022-526

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville  
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport de la directrice de l'urbanisme et service à la clientèle portant le numéro URB2022-42 et d'adopter, en premier projet de règlement, le règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage conformément au projet déposé à la présente séance.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 10. CORRESPONDANCE ET PÉTITIONS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

## 11. PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse suppléante invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

La conseillère, Lysandre St-Pierre, remercie les citoyens du quartier Ste-Amélie et les invite à voir l'arbre de Noël au parc des Pionniers et va rendre compte de l'utilisation de son budget de quartier.



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Monsieur Gilles Babin se questionne sur l'embauche de deux agents de développement économique et comment est évaluée la performance des services;

Monsieur Martin Lafontaine, du quartier La Chasse, se questionne sur le recours collectif contre Alcoa - est-ce que la Ville est intervenue dans le recours et si elle suit la pollution émise par Alcoa? Il demande également si l'on devrait mentionner, lors de l'embauche, que le but est de remplacer un poste vacant.

Monsieur Serge Deschênes, du quartier Trudel, exprime ses regrets d'avoir dû démissionner et remercie les gens de son quartier, de la Ville ainsi que les membres du conseil.

### 12. FERMETURE DE LA SÉANCE

Rés. 2022-527

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville  
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée, il est 20 h 46.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**CAROLE DESCHÊNES**  
**MAIRESSE SUPPLÉANTE**

---

**ANNICK TREMBLAY**  
**GREFFIÈRE**